

Collège du Secteur privé

Compte-rendu de réunion - 24/10/2017, Douala

Début réunion : 10h15

Fin réunion : 12h45

1. INTRODUCTION

Un Conseil PFBC a été mis sur pied lors de la 16^{ième} réunion des parties à Kigali en novembre 2016 sur initiative de la facilitation Européenne. Ce Conseil permet une meilleure préparation des réunions des parties, un meilleur suivi des recommandations et une participation plus équilibrée des différentes parties prenantes du PFBC (à travers des collèges des différentes parties prenantes).

L'ATIBT a été demandé d'animer la filière forêt-bois pour le collège du secteur privé. Le deuxième siège du secteur privé a été désigné au TFT, qui à travers ses relations avec des sociétés agro-industriels est le mieux placé pour représenter ce secteur.

L'animation du secteur privé de la filière forêt-bois, est organisée par l'ATIBT via le projet FLEGT-IP, « Renforcement des capacités des associations professionnelles pour une meilleure intégration dans le Plan d'Action FLEGT ».

L'actuelle réunion est une réunion préparatoire et permettra à l'ATIBT de concerter les membres du collège du secteur privé du PFBC sur les sujets qui seront traités lors de la réunion du Conseil PFBC qui se tiendra le même jour à 14h30.

2. PARTICIPANTS

Type d'organisme	Nom organisme	Prénoms Noms
Bailleur de fonds	DUE Cameroun	Stéphane SOURDIN
	DUE Gabon	Albert LOSSEAU
	JICA	Ghislain AGOUM
Certification	FSC	Mathieu SCHWARTZENBERG
	PEFC	Remi SOURNIA
Filière bois	GFBC (syndicat Cameroun)	Blandine OUOGUIA/ Bonaventure NTEUKAM
	FIB (syndicat RDC)	Eric GITADI
	UFIGA (syndicat Gabon)	Françoise VAN DE VEN
	FECAPROBOIS (syndicat Cameroun)	Pamphile NTANGA
	FCTV (société)	Bachirou NJOYO
	ATIBT (association internationale)	Caroline DUHESME/ Jacqueline LARDIT
Bureau d'étude	VisioTerra	Serge RIAZANOFF
	BUREDIP	Samuel EBIA
	GEOCOM	Jean Sylvestre MAKAK

3. AGENDA

- Choix des représentants participant à la réunion du Conseil ;
- Concertation sur les deux sujets prioritaires 2018 proposés par l'Union européenne ;
- Concertation sur des sujets prioritaires 2018 des Streams ;
- Autres.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Choix des représentants participant à la réunion du Conseil

Pour les sièges réservés à la filière bois étaient choisis : ATIBT et GFBC.

Pour les sièges réservés à d'autres filières (en absence de TFT qui ne pouvait pas assister à la RdP) étaient choisis : Geospatial company et FSC.

B. Concertation sur les deux sujets prioritaires 2018 proposés par l'Union européenne

Proposition 1 – Renforcer la prise en compte de la dimension sécuritaire dans la gestion de la faune sauvage

Constat pour notre secteur : Les sociétés forestières se trouvent souvent dans des endroits isolés, et sont donc confrontées forts à des questions de sécurité. Exemple actuel : les concessions au Cameroun sur la frontière avec la RCA. La société peut relayer l'information sur les intrusions par braconniers, mais manque d'appui de gouvernant. Qui vient aider ?

Suggestions à transmettre lors de la réunion du Conseil concernant les rôles que le secteur privé peut jouer pour la protection de la faune :

Sociétés forestières :

- Les PPP avec sociétés certifiées voisinant parcs nationaux sont primordiaux pour le succès de mesures de protection de ces derniers. Actuellement il y a un souci pour la continuité de ces PPP à cause de mésententes entre ONG et administration sur la gestion financière des fonds.
- D'autres sociétés (aussi des sociétés non-certifiées) s'intéressent à créer des mêmes PPP ailleurs autour des parcs nationaux ou régions prioritaires pour protection de la faune, et ainsi de participer plus efficacement dans la lutte contre le braconnage organisé et le renforcement de la sécurité.

Bureaux études :

- Il est important que les informations et données collectées par les partenaires à la conservation et/ou dans la lutte anti-braconnage, par exemple sur la saisie des produits de braconnage ou le nombre de missions par lieu, soient disponibles au niveau régional (par exemple via OFAC) et ne restent pas au niveau de projets.

Proposition 2 – Base de données pour le suivi de la mise en œuvre et des résultats des actions des partenaires PFBC

Suggestions à transmettre lors de la réunion du Conseil concernant les rôles du secteur privé :

Sociétés forestières :

- Les syndicats ne peuvent que fournir les informations de leurs membres. Pour que l'OFAC disposent des données complètes il faudra aussi que les états jouent leur rôle de l'état, par exemple pour avoir une image complète des statistiques de productions.
- Les sociétés souhaitent que les informations de l'OFAC leur soient utiles aussi, et dans ce cadre participer à une concertation pour le développement des requêtes. Ces requêtes doivent par exemple permettre aux sociétés d'identifier des potentiels partenaires pour la lutte contre le braconnage, ou des activités sociales. Une lise des ONG légales seraient par exemple intéressante, et aussi des possibilités pour imprimer une carte avec es concessions certifiées.

Bureaux études :

- Pour la surveillance spatiale, ils existent beaucoup de données gratuites (incluant radar et pluviométrie), disponibles pour tout le monde. Il faudra que ceux qui ont une connexion avec grande base passante téléchargent les données, et fournissent les utilisateurs (société civile, sociétés forestières, recherche) avec les « petits morceaux » dont ils ont besoin. On peut par exemple développer des applications sur téléphone portable qui permettent la visualisation de ces « petits morceaux ».

C. Concertation sur des sujets prioritaires 2018 des Streams

Gouvernance & utilisation des terres

Le grand objectif pour les sociétés forestières est de faire avancer les processus APV/FLEGT et la composante Gouvernance du programme REDD+. Le Stream 1 devrait se focaliser sur le Système de Vérification de Légalité (SVL), et plus précisément sur des actions qui peuvent réellement être mis en œuvre (pour obtenir des recommandations applicables et non seulement idéalistes).

Le succès de la mise en œuvre du SVL par l'Administration dépend de trois critères :

1. Les moyens logistiques disponibles ;
2. La volonté d'appliquer la réglementation et les procédures de contrôle (pour toutes les sociétés) ;
3. Le niveau de formation des agents de contrôle.

Chacun des groupes d'intervenants/collèges du PFBC pourra contribuer aux discussions avec ses propositions/contributions pour le développement de bon SVL.

Le collège du secteur privé focalisera sur la dématérialisation. Dans un premier temps la dématérialisation est utile pour lever des défis dans la traçabilité (exemple fraude autour du transport de bois : feuilles de route ou bordereaux de transport). Mais elle peut également résoudre les illégalités autour de l'obtention des agréments ou autorisations, ou le paiement des taxes.

Dans le cadre du RBUE des bonnes expériences B2B (producteurs pour importateurs) ont été réalisées par la mise à disposition sur internet des preuves de légalité par les sociétés (FIB en RDC). La RDC a défini le VADEMECOM, qui est un résumé/liste de documents à fournir sur base des vérificateurs de la grille de légalité simplifiée.

Biodiversité et braconnage

La priorité 1 proposée par la Facilitation Européenne convient bien pour le Stream 2.

Changement climatique

JICA : la coopération Japonaise s'intéresse dans l'engagement du secteur privé dans les politiques REDD. Effectivement dans les réunions et documents de l'administration le secteur privé est en général absent, et par exemple la filière bois n'apparaît pas dans les documents de Stratégie REDD ou les Plans d'Investissement Forestier. La JICA souhaite comprendre la vision du secteur privé sur l'aménagement territoriale et faire connaissance des projets pilotes et initiatifs du secteur privé dans le cadre du REDD.

Les syndicats ont expliqué d'avoir voulu participer, et de s'intéresser dès le début à la certification carbone. Mais que ces initiatives étaient fortement découragés par les administrations, qui se basent sur le principe que les forêts appartiennent à l'état et que les éventuels crédits carbones seraient pour la caisse de l'état et non pour le secteur privé souvent considéré par ces administrations comme inéligible à la REDD. A noter que l'état Gabonais s'est distancié de la méthodologie REDD. Néanmoins elle s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique, participe aux réunions COP et a développé son plan national de réduction d'émissions carbones.

Le collège a fourni des exemples des initiatifs REDD, comme par exemple avec la Banque Mondiale et les sociétés dans le Nord du Congo (voir aussi le document de programme RDP REDD de la Banque Mondiale). Dans ce projet les sociétés qui sont légales, peuvent gagner des crédits carbones pour la bonne application des méthodes d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR).

L'ATIBT fait plusieurs études au sujet de REDD, dont une était sur les possibilités pour la certification carbone. Malheureusement le marché des crédits carbone n'est pas (encore) bon, et le retour sur investissement est trop petit. Aussi dans le principe de certification carbone, ce sont les mauvais élèves qui gagnent, car c'est la différence entre les niveaux de stockage de carbone au départ et après mesures complémentaires qui comptent. Cette marge est petite pour les sociétés déjà certifiées FSC, or ces sociétés ont des dépenses fortes pour la surveillance des limites de leurs concessions contre les intrusions pour l'abattage illégal.

Le secteur privé est frustré qu'il n'y a pas une vraie concertation pour le processus REDD au niveau national. Les rares fois qu'il était invité c'était pour écouter des décisions prises. Il est à noter que deux types des acteurs de la filière bois devraient participer à des concertations nationales :

1. Les producteurs de bois : les gestionnaires des forêts (détendeurs de permis)

2. Les demandeurs de bois : les acteurs dans la transformation (grandes industries et PME de la marché domestique qui n'ont pas de permis forestiers).

Au sujet de la transformation nous avons décidé de parler de même niveau au sujet des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} transformation. Le bon développement de ces trois transformations est essentiel pour valoriser la production de grumes. Ainsi il est important de noter qu'on ne parle plus de « déchets de bois », « rebus », ou « bois de seconde choix ». Chaque morceau de bois a de la valeur en fonction des produits finaux. Nous parlerons plutôt de « produits connexes de transformation » ou de « bois de récupération pour produits connexes ».

Les acteurs de la filière bois ont des moyens financiers bien plus basses que les agro-industriels. Il est très inquiétant comment ce secteur bien plus dangereux pour les forêts et la biodiversité, est plus écouté et considéré moins dangereux que le secteur forestier par les consommateurs et les bailleurs de fonds.

D. Autres

Un groupe Whatsapp a été créé pour s'informer entre secteur privé sur la participation aux réunions des Streams et Side events.

Recommandation du collège du SP pour la prochaine RdP : organiser des réunions et side-events de telle façon qu'ils produisent des recommandations réalisables : simples et concrètes.

5. ANNEXES

- PFBC Priorités pour 2018, Propositions de la facilitation européenne
- PFBC Priorités à moyen terme, Version finale.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'ATIBT et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne, ni du Fonds Français pour l'Environnement Mondial.